



Retrait de la loi El Khomri-Retrait des ordonnances Macron

La FSU appelle à la grève le 21 septembre

La fonction publique va à nouveau être mise à contribution pour réduire la dépense publique, et parvenir à réduire dès 2018 le déficit public à 2.7 % du PIB. Et ce alors même que le gouvernement a choisi de poursuivre et d'amplifier la baisse des recettes de l'État, avec des nouveaux délestages fiscaux au profit des entreprises et de certains foyers : ainsi, la réforme de l'Impôt Sur la Fortune, qui deviendra un Impôt sur le Patrimoine Immobilier, va se chiffrer par la perte de 4 des 5 milliards que rapportait cet impôt, au bénéfice des foyers les plus favorisés, lesquels vont ainsi capter l'essentiel des baisses d'impôt.

Le gouvernement annonce 120 000 suppressions d'emplois publics durant le quinquennat, dont 70 000 dans la Territoriale et 50 000 dans la FPE (soit un ordre

de grandeur de 25 000 dans l'Éducation Nationale). Les annonces de l'été sur le gel du point d'indice, la perte des repères salariaux communs aux trois fonctions publiques, le retour du jour de carence, la hausse de la CSG donnent sans ambiguïté l'orientation gouvernementale envers les fonctionnaires et les retraités, alors même que la faiblesse des rémunérations décourage les étudiants qui pourraient devenir enseignants. Un

possible report de l'application de la revalorisation des carrières PPCR serait en outre un reniement de la parole de l'État.

La réforme par ordonnances du code du travail est la première pierre d'un plan d'attaques de 18 mois qui va voir se succéder des réformes majeures : droit du travail, assurance chômage, assurance maladie, formation professionnelle, apprentissage, retraites par points, privatisations, réformes éducatives ...

L'ensemble de ces réformes vise à diminuer les droits des salariés, leur couverture sociale et leur niveau de vie

**Après le succès du 12 septembre,
amplifions la mobilisation du 21 septembre :
La FSU 63 appelle à la grève avec l'intersyndicale CGT-FSU-
FO- Solidaires-UNEF-CFTC Commerces**

« L'inversion de la hiérarchie des normes » : c'est à dire que la loi ne sera plus un socle protecteur pour tou-te-s les salarié-e-s, mais un plafond à atteindre qui ne protège de rien, laissant l'employé-e seul-e face à l'employeur, la relation entre les deux n'étant pas une relation contractuelle d'égal à égal mais un lien de subordination voire de soumission.

Les "accords de compétitivité" : (accord patronat-syndicats visant à adapter les salaires et/ou le temps de travail à l'activité de l'entreprise) : leur "simplification" (entendre déréglementation) permettra d'évincer les salariés qui s'y opposeront sans que cela motive un licenciement économique et les indemnités de reclassement liées.

Les licenciements, une formalité : en inventant la rupture conventionnelle collective, Macron permet aux patrons de se soustraire au plan de départ volontaire qui prévalait. Ce dernier prévoyait des indemnités supérieures à un plan de licenciement (manière incitative d'éviter celui-ci). Désormais la rupture conventionnelle collective, calquée sur la rupture individuelle dont le patronat abuse déjà, permettra de verser une simple indemnité sans aucune garantie de reclassement ni de formation. C'est une incitation à créer du chômage au service des profits.

**Rassemblement et manifestation
10h Place du 1^{er} mai à Clermont**